

# 1 • DANGER



## DÉFINITION

### Propriété intrinsèque

des produits, des équipements, des procédés pouvant entraîner un dommage.



## EXEMPLES

- Présence d'énergie, d'une température élevée, d'une substance toxique, d'un gaz...
- Masse et mouvement d'une charge
- Espace confiné
- Altitude d'une situation par rapport au sol
- Machine coupante

## POINT CLÉ

La connaissance partagée des dangers est la première étape d'une **conscience partagée des risques les plus importants.**

# 2. CIBLE DU DANGER



## DÉFINITION

Les « cibles » du danger peuvent être **des personnes, des installations, l'environnement.**



## EXEMPLES

- Salariés, prestataires
- Équipements, installations
- Environnement, y compris la population riveraine

## POINT CLÉ

Toutes les personnes cibles potentielles d'un danger **doivent pouvoir partager une conscience des risques** associés aux dangers et des mesures de prévention.

# 3-RISQUE



## DÉFINITION

### Exposition d'une cible à un danger.

Le risque est caractérisé par la combinaison de la **probabilité d'occurrence** d'un événement redouté et de la **gravité de ses conséquences**.



## EXEMPLES

- Exposition à des substances chimiques par inhalation, ingestion ou contact...
- Heurt par des mouvement de machines, écrasement par des chutes d'objets, coupures et perforations par les outils de travail
- Chute de hauteur
- Électrocution, incendie, explosion...

## POINT CLÉ

Il existe des risques :

- **d'accidents du travail, relativement fréquents et bénins**
- **d'accidents du travail plus graves, voire mortels**
- **d'accidents industriels majeurs, heureusement rares, mais qui peuvent affecter les salariés, les installations, la population, l'environnement.**

**Il faut se focaliser sur les risques les plus importants.**

# 4. SYSTÈME ET BARRIÈRES DE DÉFENSE



## DÉFINITION

Ensemble des dispositifs mis en œuvre pour **éviter les accidents ou limiter leurs conséquences**, structurés en 3 niveaux :

- **Prévention** : empêcher l'exposition au danger,
- **Récupération** : détecter et récupérer les situations de perte de maîtrise des risques,
- **Atténuation** : limiter les conséquences d'un événement accidentel redouté.



## EXEMPLES

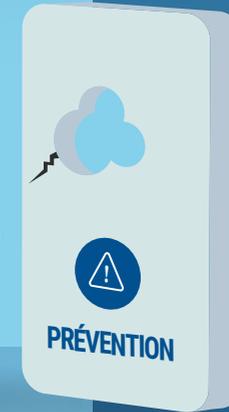
- Prévention : protections physiques (balisage, garde-corps), permis de travail, formations, briefing...
- Récupération : alarme, démarche stop, vigilance partagée, mesure technique, alerte et signalement.
- Atténuation : port des EPI, ceinture de sécurité, dispositif de lutte contre l'incendie/ le déversement de produits, secourisme, intervention des secours...

## POINT CLÉ

Chaque niveau - prévention, récupération, atténuation - comporte **une ou plusieurs barrières de sécurité**.

Une barrière est une petite représentation de la culture de sécurité d'une entreprise appliquée à un risque. Elle peut être constituée d'éléments techniques, réglementaires, organisationnels ou humains. Cela renvoie aux **3 piliers de la sécurité**.

# 5. PERTURBATEURS



## DÉFINITION

Phénomènes qui viennent entraîner un **affaiblissement d'une barrière de défense** et, à terme, du système de défense.

Ils peuvent être **chroniques** ou **occasionnels**, dus à des **événements internes** ou **externes** plus ou moins prévisibles.

## EXEMPLES

- Dégradation de l'état des installations ou de la documentation
- Indisponibilité d'un équipement
- Absence d'un salarié expérimenté
- Pression temporelle ou du client
- Simultanéité de plusieurs tâches critiques
- Météorologie menaçante...

## POINT CLÉ

**L'existence simultanée de plusieurs perturbateurs augmente beaucoup le risque d'affaiblissement des barrières** et nous rapproche de l'accident : **3 voyants orange valent un rouge !**

**Un point d'arrêt est nécessaire pour analyser la situation et identifier les parades pertinentes.**

# 6-PARADES



## DÉFINITION

**Mesures prises pour limiter ou compenser les effets potentiels des perturbateurs sur les barrières.**

Une partie de ces mesures peuvent être mises en œuvre par anticipation (évaluation et analyse des risques). Une autre partie relève du management et de l'activité des équipes au quotidien.



## EXEMPLES

- Réparation d'un matériel
- Ressource ou compétence spécifique complémentaire
- Négociation des délais avec le client
- Point d'arrêt, limitation temporaire d'activité, no go...
- Réunion pour éveiller la conscience collective

## POINT CLÉ

La palette des parades disponibles et l'efficacité de ces parades le jour J dépendent du **niveau de préparation de l'organisation et de son investissement sur le long terme.**

**Par exemple, l'alerte suppose que l'organisation ait bâti une culture encourageant cette pratique.**

# 7-SHPG

SITUATION À HAUT  
POTENTIEL DE GRAVITÉ



## DÉFINITION

**Situation pour laquelle les mesures de prévention ont été absentes, inefficaces ou inadaptées.**

Elle aura des conséquences très graves si rien n'est mis en œuvre pour y mettre fin.



## EXEMPLES

- Une situation avec présence de tension sur une installation électrique, après consignation
- Une personne en hauteur sans équipement de protection individuelle ou collective adéquat
- Une cuve qui monte anormalement en pression et en température

## POINT CLÉ

**Eviter les situations à haut potentiel de gravité est une étape clé de la prévention.**

Cela suppose de :

- Recenser les opérations présentant des risques d'accidents les plus graves,
- Examiner le système de défense prévu et les barrières associées,
- Répertorier les perturbateurs prévisibles de la barrière de prévention
- S'assurer de la disponibilité et de l'efficacité des parades associées.

# 8. EVÈNEMENT ACCIDENTEL À HAUT POTENTIEL DE GRAVITÉ



## DÉFINITION

**Evènement qui survient lorsque les barrières de prévention et de récupération ont été inefficaces.**

Cet évènement, aux conséquences potentielles graves, peut finalement ne présenter aucune conséquence ou des conséquences limitées suivant la qualité des barrières d'atténuation.



## EXEMPLES

Electrisation, chute de hauteur, coupure, inhalation de produits toxiques, libération brutale d'énergie... aux conséquences limitées.

Mais dans des circonstances légèrement différentes, l'évènement aurait pu se terminer par un accident aux conséquences majeures.

## POINT CLÉ

L'organisation doit mettre en place **un processus robuste de détection et de remontée d'informations** sur ses évènements à haut potentiel de gravité, même sans conséquences. Ils doivent être signalés au plus haut niveau de la hiérarchie, faire l'objet d'une remontée aux causes profondes, venir enrichir le retour d'expérience.

# 9. ACCIDENT

GRAVE, MORTEL ET MAJEUR



## DÉFINITION

**Accident ayant des conséquences majeurs sur les personnes** – salariés, sous-traitants, population – les installations, les biens, l'environnement.



## EXEMPLES

Electrocution, explosion, incendie mortel, chute de hauteur donnant lieu à une invalidité... ici les conséquences graves sont avérées.

Sans oublier les maladies graves suite à une exposition répétée à des produits toxiques par exemple.

## POINT CLÉ

Les services chargés de la prévention des risques d'accidents au travail et des risques industriels sont souvent distincts... Ceci ne permet pas une vision large de ce qui peut se produire. **Or ces deux types d'accidents résultent souvent de mêmes mécanismes**, qui trouvent leurs origines dans des lacunes organisationnelles, managériales ou liées aux situations de travail...